

Le projet individuel de l'élève d'ULIS

Il est le document de référence pour le projet scolaire de l'élève.

Il est le **volet scolaire du PPS** (projet personnalisé de scolarisation garanti par la MDPH).

Il doit faire apparaître un certain nombre d'**éléments « essentiels »**, d'**« incontournables »** :

- points d'appui
- difficultés
- besoins
- objectifs prioritaires
- moyens, actions
- adaptations nécessaires (enseignements, matériels)
- évaluations et réajustements
- emploi du temps : temps de scolarisation en ULIS, temps d'inclusion, temps de prises en charge(s) extérieure(s)

Méthodologie de projet :

Comme dans tout projet, on part d'un constat, d'une analyse de situation, où **l'observation de l'élève en situation scolaire** et le recueil des données constitueront le point de départ.

Cette première analyse permet de dégager les points d'appui de l'élève (en terme de connaissances, capacités et attitudes), les difficultés et donc les besoins particuliers de l'élève. Puis on se fixe des objectifs prioritaires, on définit des actions, on précise les moyens mis en œuvre.

Dès sa conception, on prévoit son **évaluation**. Celle-ci doit être faite à chaque fois que nécessaire pour **réajuster le projet** : au minimum, à la fin de chaque trimestre et pour chaque réunion de l'ESS (équipe de suivi de la scolarisation).

Un projet est construit pour une année.

Il est indispensable de mentionner ce que l'élève sait faire, mais aussi ce qu'il ne sait pas faire, de manière à l'expliquer, à lui et à sa famille : « Voilà ce que nous allons travailler, tu ne sais pas encore le faire, on va apprendre et on pourra mesurer tes progrès... ». On parlera donc de **points d'appui** (préférer ce terme à « constat » trop général ou « compétences » trop polysémique) et de **difficultés**.

A partir de quels outils on détermine les **besoins** ?

On évalue l'élève avec **les outils d'évaluation** propres à l'enseignant et à l'équipe pédagogique, en référence aux programmes. On peut aussi utiliser des outils existants dans le commerce ou sur le site eduscol.

Le cas échéant, on peut lui faire passer les évaluations nationales de CP, CE1 (ou de CM2) ou bien utiliser le bilan des acquisitions de l'école maternelle, pour le positionner.

Il est **indispensable** de bien cibler **le niveau scolaire** de l'élève. Celui-ci doit pouvoir être énoncé à la famille et aux partenaires (ex : « Je travaille sur les compétences de cycle 1 dans tel domaine. »)

Se référer au socle commun et à l'approche par compétences (ex : « Maîtrise de la langue française : Dire, Lire, Ecrire » au lieu de « Français : langue orale »).

On observe ses attitudes : face au savoir, face à la tâche, quand il travaille seul, à plusieurs... comment il s'y prend...

*Observer une pluralité de situations

*Observer des faits précis

*Prendre en compte toutes les causes possibles de la difficulté d'apprentissage

*Observer l'élève en activité

Pour comprendre l'enfant, beaucoup de renseignements sont utiles, par rapport à :

- son fonctionnement **sensori-moteur**
- son fonctionnement **psycho-affectif**
- son fonctionnement **socio-affectif**

On utilisera des grilles d'informations, d'observations et d'aide à l'identification des besoins.

- son fonctionnement **cognitif général**

On relèvera des données concernant sa mémoire, la vitesse d'exécution, l'expression et la communication, le repérage espace-temps, la relation aux apprentissages, la compréhension du sens de l'activité, les processus d'apprentissage (prise d'informations, mobilisation des connaissances, mise en œuvre d'inférences, anticipation et planification).

Pour voir son fonctionnement cognitif, on dispose de 3 moyens :

- l'analyse de ses travaux
- l'observation de l'élève « en train de faire »
- l'entretien avec l'élève, sur ses stratégies, quand c'est possible

Le psychologue scolaire peut apporter son éclairage à partir de l'analyse du bilan psychologique.

Rédaction du projet :

Le projet individuel sera formalisé avec une fiche de renseignements succincts reprenant l'identité de l'élève et de ses représentants légaux, son cursus scolaire.

Communication du projet :

Il est toujours essentiel d'avoir conscience du poids des mots, de ce qui peut être écrit ou ne pas l'être, parce que ce document est destiné à être communiqué :

- à l'élève
- aux parents
- à l'enseignant référent
- à la MDPH

Le projet individuel ne remplace pas les documents de l'enseignant dans l'exercice de sa fonction, qui lui sont propres, qui servent à son inspection, qui peuvent être mutualisés au sein de l'équipe pédagogique mais qui ne sont pas communiqués aux familles ni aux autres professionnels, ni aux commissions d'études de dossiers.